RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan 2022 en région Auvergne-Rhône-Alpes

La prévention en EHPAD

Depuis 2019, l'ARS propose un appel à candidatures annuel pour soutenir financièrement les structures qui s'investissent dans la prévention favorisant la santé et le bien être des personnes âgées. Les candidats retenus reçoivent les financements, mettent en place leurs actions pendant un an puis évaluent l'efficacité de leurs propositions. Ce dispositif s'intègre depuis 2022 dans le plan quinquennal antichute national et dans le schéma régional de santé.

LES THÉMATIQUES DES ACTIONS FINANCÉES

↘ Activité physique adaptée

↘ Repérage de la dépression

↘ Santé bucco-dentaire

↘ Prévention de la iatrogénie médicamenteuse

120
actions financées

3,8 M €

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a financé en 2022 des actions de prévention en EHPAD autour de **l'activité physique adaptée, la dénutrition, le repérage de la dépression, la santé bucco-dentaire et la prévention de la iatrogénie médicamenteuse**.
Ces thématiques entrent dans le champ du plan national antichute de février 2022, décliné au niveau régional.
Le financement de ces actions de prévention a été corrélé au remplissage de **grilles d'évaluation** afin d'avoir une vision homogène des retombées des actions.

229 actions ont été déposées, parmi lesquelles 120 ont été retenues et financées pour un montant de 3 807 283 €. Une action était portée par un EHPAD dit « porteur », à laquelle contribuaient plusieurs EHPAD « établissements partenaires ou parties ».

Selon la thématique financée, les établissements avaient une grille d'évaluation spécifique, dont une partie commune à toutes les actions.
Les indicateurs devaient être remplis :

- avant la mise en place de l'action financée (T0) ;
- 6 mois après le début de l'action (T6) ;
- et un an après le début de l'action (T12).

Le financement est non pérenne pour que l'action puisse se dérouler sur une année.
La date butoir du retour des évaluations avait été fixée au 1er juin 2024, soit un an et demi après les notifications d'accord envoyées aux EHPAD porteurs.

Nous remercions les acteurs de terrain pour leur implication au quotidien, notamment dans cet appel à candidatures « Prévention en EHPAD » et la restitution qui a pu en être faite.

Synthèse globale pour l'ensemble des actions

- **Sur les 120 actions financées, nous avons reçu 63 retours d'évaluation, soit 53 %.**
- **Seuls 4 départements sont en dessous des 50 % de retours. La Savoie a fait un retour à 100 % mais n'avait qu'une seule action financée, l'Isère a fait un retour de 80 % sur les 10 actions financées.**
- **Ce sont les évaluations des thématiques « lutte contre la dénutrition » (89 % de retours), « lutte contre la dépression » (67 %) et « lutte contre la douleur » (67 %) qui ont été les plus remontées.**

Focus sur la thématique activité physique adaptée

- 64 établissements ont participé à l'évaluation des actions à destination de l'APA, financées à hauteur de 2 577 265 €.
- Au total, ce sont 600 séniors qui ont été évalués, dont 5 % vivant à domicile.
- La distribution des âges fait apparaître que 35 % des bénéficiaires ont entre 90 et 100 ans ou plus.

Les bilans effectués pour cette évaluation sont le « Time Up and Go » et les 3 tests de l'équilibre.

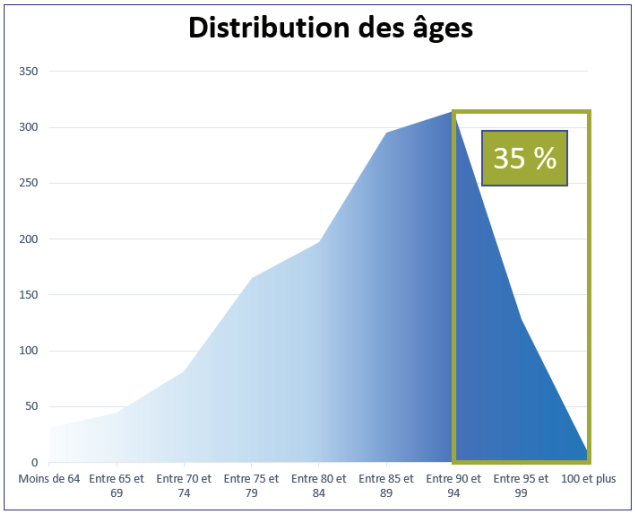

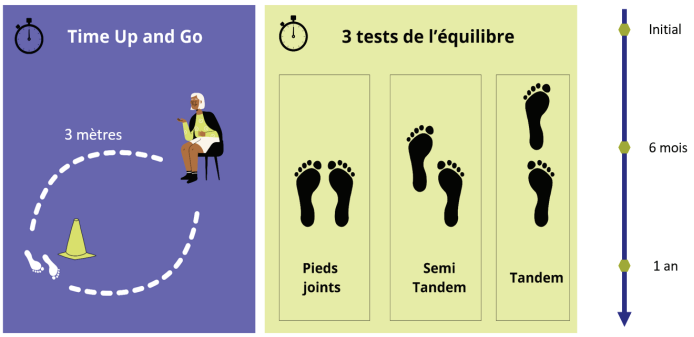

RÉSULTATS

L'analyse du test de marche montre une **amélioration des résultats au test prédictif de chute.** Ces premiers signaux positifs encouragent la poursuite des actions de prévention et le déploiement de l'activité physique auprès des personnes âgées en EHPAD et à domicile.

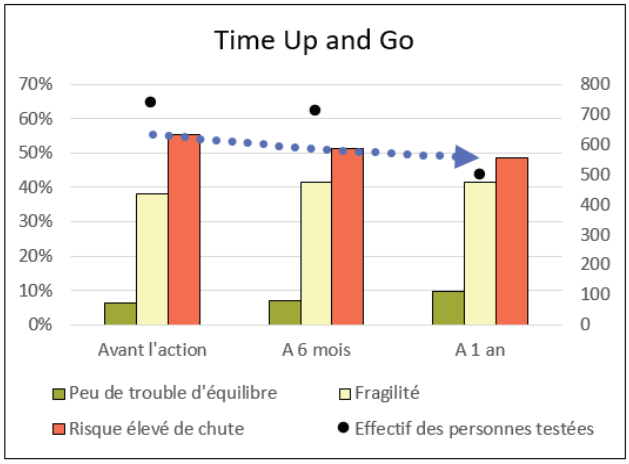

L'amélioration est plus probante sur le test de l'équilibre que sur le Time up and go, car les ateliers d'activité physique viennent travailler directement l'équilibre :

- le nombre de résidents avec un trouble majeur a réduit en un an, passant de 46 à 39 % ;
- le nombre de résidents sans problème d'équilibre a augmenté, passant de 14 à 21 % des personnes âgées concernées.

Test de l'équilibre

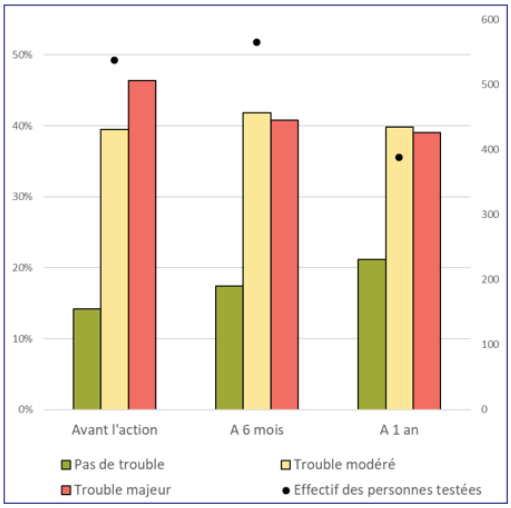

Focus sur la thématique prévention de la dépression

- 25 établissements se sont engagé dans cette thématique pour un financement de 222 000 €, ce qui a permis l'évaluation de 300 résidents.
- Les établissements situés dans le Puy-de-Dôme et le Rhône / Métropole de Lyon ont été les plus impliqués dans cette thématique.
- Deux échelles ont été utilisées pour cette évaluation (GDS30 et Échelle de Cornell) en fonction du MMS[1].

[1] **Le MMS** est un test psycho-cognitif qui permet d'évaluer les capacités cognitives de la personne âgée (orientation, attention, calcul et langage, mémoire…). Si celle-ci a des capacités d'expression et de compréhension bien conservées, elle peut remplir un auto-questionnaire pour évaluer son humeur. Elle fera alors un GDS 30. Si celle-ci à un MMS bas, un soignant peut proposer son aide en remplissant la grille avec la personne ou en estimant son humeur en fonction de ses expressions et de son comportement. Le test de Cornell est alors recommandé.

RÉSULTATS

Les ateliers proposés ont été très variés : de la médiation animale à la stimulation numérique, du concert de musique intergénérationnel au yoga du rire.
L'analyse des tests montre une **amélioration de la situation des bénéficiaires**, surtout de ceux se situant en amont de la dépression.

Résultat du test	Avant l'action	A 6 mois	A 1 an
Non déprimé (0-9)	49%	50%	54%
Non déprimé (10 à 13)	20%	13%	14%
Déprimé (14 à 19)	16%	18%	16%
Déprimé (20 à 30)	15%	18%	16%
Effectif	94	105	94

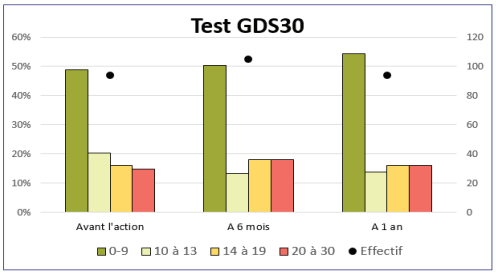

Résultat du test	Avant l'action	A 6 mois	A 1 an
Non déprimé	36%	46%	53%
Déprimé (score 10 à 15)	47%	27%	22%
Déprimé (score >15)	17%	27%	26%
Effectif	122	229	218

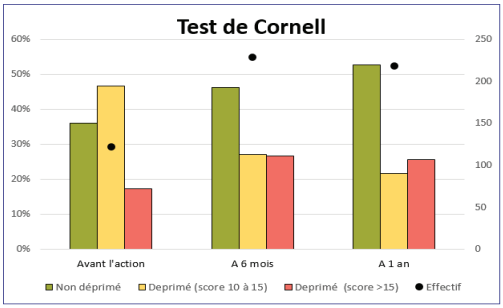

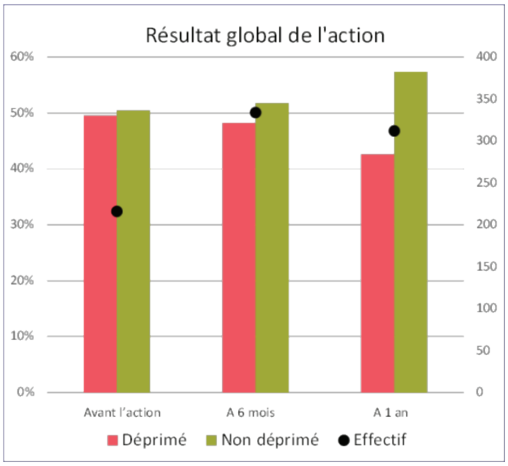

Focus sur la thématique prévention de la dénutrition

- 13 établissements ont proposé un suivi rapproché à 380 de leurs résidents. Les financements totaux alloués par l'ARS pour cette thématique s'établissent à 487 000 €.
- Le Puy-de-Dôme et l'Ain sont les départements qui ont le plus investi dans cette thématique de prévention.
- Les grilles d'évaluation fournies par l'ARS reposaient sur les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) sur la dénutrition chez la personne âgée de 70 ans et plus.

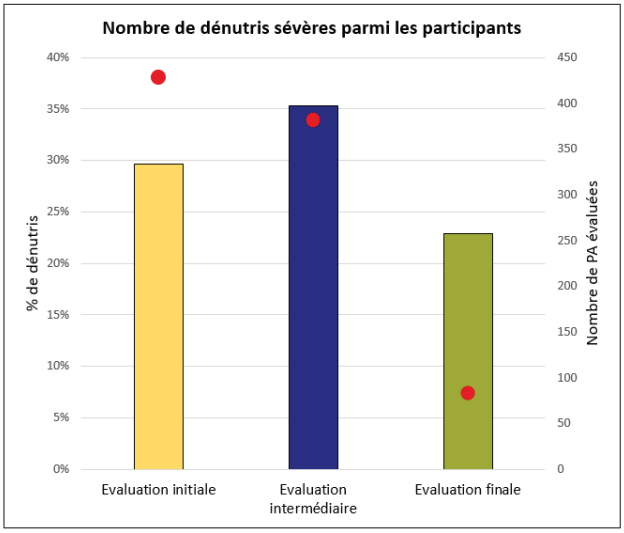

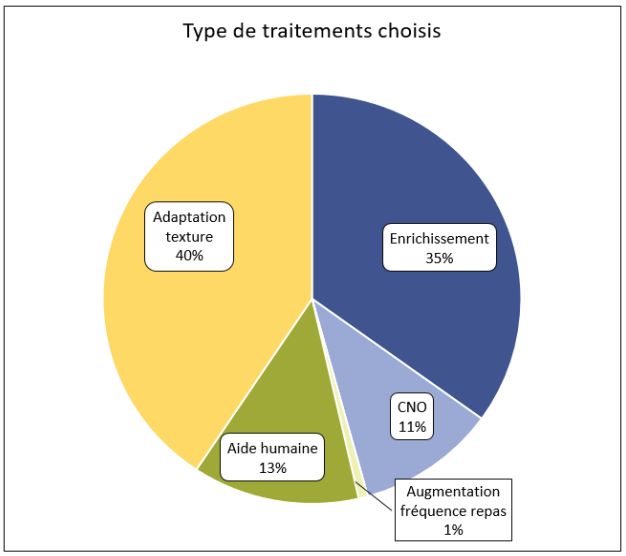

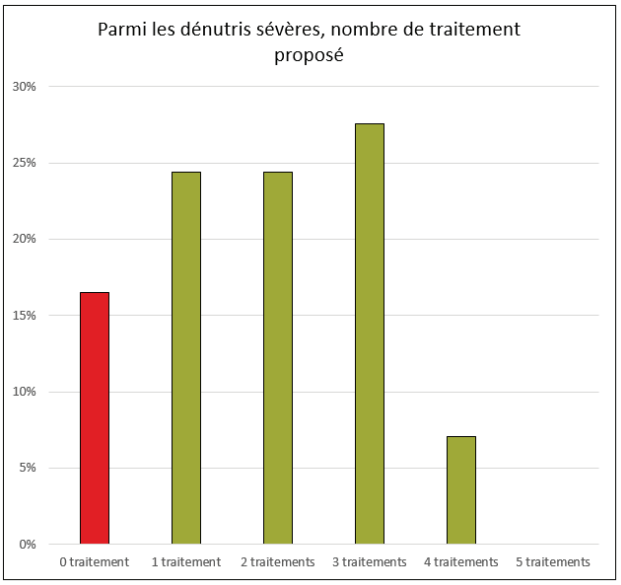

Conclusion

Cette première année d'évaluation régionale du financement « Prévention en EHPAD 2022 » est encourageante. Elle est profitable à l'ensemble des EHPAD de la région mais également à chaque établissement participant qui peut tirer ses propres analyses en synthèse de la grille d'évaluation qu'il remplit.

Elle permet à l'ARS d'avoir également une vision plus précise des actions qu'elle finance et qui sont menées sur le terrain, et d'adapter chaque année le cahier des charges de l'Appel à candidatures (AAC) Prévention en EHPAD (et en SSIAD depuis 2023).

Les données de ces AAC sont à votre disposition sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que des supports pour les EHPAD qui souhaitent s'investir dans la prévention et être financés pour leurs actions.

Site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr > Professionnels > Établissements et services médico-sociaux > Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie